

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le 26 décembre 2018

Préfecture  
Secrétariat Général

Direction de la Citoyenneté, de  
l'Immigration et des Libertés Publiques  
Bureau des élections et de la  
réglementation

Affaire suivie par :  
Nathalie HURAUX : 03 84 77 70 75  
Bruno LOICHEMOL : 03 84 77 71 61  
[nathalie.huroux@haute-saone.gouv.fr](mailto:nathalie.huroux@haute-saone.gouv.fr)  
[bruno.loichemol@haute-saone.gouv.fr](mailto:bruno.loichemol@haute-saone.gouv.fr)  
[pref-elections@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-elections@haute-saone.gouv.fr)

## Élections à la chambre d'agriculture

### Réunion de la Commission d'Organisation des Opérations Électorales Vendredi 21 décembre 2018 à 10h00

Le vendredi 21 décembre 2018 à 10h00, s'est réunie, à la préfecture de la Haute-Saône, sous la présidence de Mme Cécile LECLERCQ-POULIN, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et des libertés publiques, la commission d'organisation des opérations électorales pour l'élection des membres de la chambre d'agriculture.

Ont participé à cette séance de travail :

- En qualité de membre, outre Mme LECLERCQ-POULIN, :
  - ✓ Mme Christiane NEZ, représentant le directeur départemental des territoires,
  - ✓ M. Stéphane PONS, représentant le directeur départemental des finances publiques,
  - ✓ Mme Sylvie PANIER, représentant le directeur départemental de La Poste,
  - ✓ M. Benoit PETON, représentant le président de la Chambre d'agriculture.
- En tant que représentant de la chambre d'agriculture :
  - ✓ M. Yves CANTENOT, directeur de la Chambre d'agriculture,
- En tant que représentant de syndicat pouvant assister à la réunion :
  - ✓ M. Michel GAILLARD, mandataire désigné par l'UNSA 2A,
  - ✓ M. Martin TRUCHOT, mandataire désigné par CFDT : FGA,
  - ✓ M. Laurent HEIDET, mandataire désigné par la CFE/CGC,
  - ✓ Mme Sylvie MARRAU, mandataire désigné par la Confédération paysanne,
  - ✓ M. Mathieu CORNUEZ, mandataire désigné par la Coordination rurale,
  - ✓ M. Sébastien GALMICHE, mandataire désigné par FO,
  - ✓ M. Pierre GASNE, représentant la FNAF CGT.

Assistaient également à cette réunion M. Fabrice VUILLAUME, chef du bureau des élections et de la réglementation, et Mme Nathalie HURAUX et M. Bruno LOICHEMOL, du bureau des élections et de la réglementation.

\* \* \*

Mme LECLERCQ-POULIN remercie les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- validation des professions de foi et des bulletins de vote, en format papier,
- validation des professions de foi et des bulletins de vote, en format électronique.

- Validation des professions de foi et des bulletins de vote en format papier

Toutes les professions de foi et tous les bulletins de vote sont validés sous réserve de corriger :

- ✓ Pour la FDSEA/JA : pour le bulletin de vote du collège 1, les candidats fléchés « chambre régionale » ne doivent pas être inscrits en gras, ni soulignés.
- ✓ Pour l'UNSA 2A : le bulletin de vote doit être présenté en format portrait et non en format paysage.
- ✓ Pour la CFE-CGC : le bulletin de vote doit être présenté en format A5 (148 mm x 210 mm).
- ✓ Pour la CFDT : FGA : le bulletin doit être présenté au bon format (148 mm de largeur et non 149 mm).

- Validation des professions de foi et des bulletins de vote en format électronique

Un point précis est fait concernant les logos et professions de foi non transmis (voir tableau page suivante).

La commission procède à la validation des bulletins de vote électroniques sur la plate-forme de vote dédiée.

Pour fournir les documents non validés, les candidats ont jusqu'au 4 janvier, date à laquelle les données numériques des candidats seront définitives.

| Collège    | Syndicat ayant déclaré des candidats     | Logo                    | PF                    |
|------------|--|-------------------------|-----------------------|
| Collège 1  | FDSEA – JA                               | X                       | X                     |
|            | Confédération paysanne                   | X                       | X                     |
|            | Coordination rurale                      | problème de métadonnées | X                     |
| Collège 2  | FDSEA – SDPPR 70                         | X                       | X                     |
|            | Confédération paysanne                   | X                       | X                     |
| Collège 3A | CFE – CGC                                | X                       | X                     |
|            | CFTC – AGRI                              | X                       | X                     |
|            | Force ouvrière                           | X                       | X                     |
|            | CGT                                      | X                       | manque la version pdf |
| Collège 3B | UNSA AAA                                 | non fourni              | non fourni            |
|            | CFDT : FGA                               | X                       | non fourni            |
|            | CFTC – AGRI                              | X                       | X                     |
|            | CFE – CGC                                | X                       | X                     |
| Collège 4  | FDSEA – JA                               | X                       | X                     |
|            | Confédération paysanne                   | X                       | X                     |
|            |  |                         |                       |
| Collège 5A | Organisations professionnelles agricoles |                         | X                     |
| Collège 5B | Organisations professionnelles agricoles |                         | X                     |
| Collège 5C | Organisations professionnelles agricoles |                         | X                     |
| Collège 5D | Organisations professionnelles agricoles |                         | X                     |
| Collège 5E | FDSEA – JA                               | X                       | X                     |

\* \* \*

Mme LECLERCQ-POULIN rappelle la prochaine réunion qui se tiendra le 8 janvier 2019 à 11h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme LECLERCQ-POULIN clôt la séance à 11h00.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice de la Citoyenneté, de l'Immigration  
et des Territoires Publics

  
Cécile LECLERCQ-POULIN